

Vendredi 26 décembre 2008

4



L'Essentiel

SOCIAL

Grogne à La Poste

Le torchon brûle à La Poste. Par le biais d'un de ses secrétaires généraux, Roger Laroix, (notre photo) le syndicat CDMT dénonce le harcèlement dont fait l'objet un des leurs, salarié de l'entreprise postale. Le motif dont fait l'objet par la direction : l'organisation ne serait pas représentative dans l'institution, selon l'art. 133-2 (2121-1) du Code du Travail. La centrale informe par ailleurs que lors des élections prud'homales, l'accès au centre de distribution courrier de Dijon a été refusé aux « camarades de la CDMT ».

De plus, à la suite d'un débrayage de la CDMT pour insécurité, entre autres, l'intéressé, également secrétaire départemental du syndicat, aurait fait l'objet d'une convocation pour faute lourde. Pour la CDMT, il s'agit d'une « violation du droit syndical ». Du coup, la centrale appelle à l'ensemble des syndicats à réagir « vigoureusement » contre l'entrave à l'exercice du droit syndical » jugée selon elle, comme « une liberté fondamentale ».

